

Annexes des comptes annuels

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 2 357 347 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat net bénéficiaire de 97 655 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

PREAMBULE

La Fédération Française des Échecs (FFE), Association Loi 1901, est l'organisme officiel chargé de promouvoir et de développer la pratique du jeu d'échecs en France. Fondée en 1921, elle est aujourd'hui la principale structure regroupant les joueurs, les clubs et les organisateurs d'événements liés aux échecs en France.

Les principales activités de la FFE comprennent l'organisation de compétitions nationales et internationales, la formation des joueurs et des arbitres, la promotion des échecs dans les établissements scolaires et universitaires, la mise à disposition de ressources pédagogiques pour les enseignants, ainsi que la promotion et la défense des valeurs éthiques et sportives liées aux échecs. La FFE est également responsable de la sélection et de la préparation des équipes nationales pour les compétitions internationales, telles que les championnats d'Europe et du monde.

Enfin, la FFE entretient des relations étroites avec les fédérations étrangères et les organisations internationales de promotion des échecs, telles que la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) et l'Union Européenne des Échecs (ECU), afin de renforcer la coopération et la promotion de ce sport au niveau international

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Transferts de charges
- Charges exceptionnelles
- Produits exceptionnels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ainsi qu'au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, dans sa version en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels	Linéaire	1 an
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	7 à 10 ans
Installations industrielles	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Matériel de compétition	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Mobilier de bureau et informatique	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

STOCKS

Le stock figurant dans les comptes au 31 décembre 2025 s'élève à 35 786 €. Il comprend, d'une part, pour 16 200 €, des kits Class'Échecs destinés à être distribués aux écoles et collèges en 2026, dans le cadre d'une opération fédérale à caractère exceptionnel, et, d'autre part, pour 19 586 €, des textiles et vêtements à l'effigie de la FFE, destinés à être revendus ou distribués en 2026 à l'occasion des compétitions et championnats. La valorisation du stock a été effectuée sur la base de l'inventaire communiqué par le dépositaire, selon la méthode FIFO.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Poste de Passif	N-1	-	+	N
Fonds Propres sans droit de reprise	318 678€	150 617€		168 061 €
Résultat de l'exercice	-150 617 €	97 655€	150 617€	97 655 €
Total	168 061€	248 272€	150 617 €	265 716 €

PROVISIONS

Les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ou à des risques prud'homaux.

Une provision pour litige a été constatée à hauteur de 10K€ en raison d'un différend avec une ancienne salariée de la FFE, Manon Brissaud. Une conciliation a été signée par les parties au début de l'année 2025, et l'indemnité versée, la provision a été reprise.

Clôture définitive du litige FFE / AIDEF : Par arrêt du 8 janvier 2026, la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Versailles a confirmé l'ordonnance de non-lieu prononcée le 13 février 2025 par Emmanuelle PIERUCI, vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal judiciaire de Versailles, dans l'affaire opposant la FFE à l'AIDEF. L'AIDEF ayant renoncé à se pourvoir en cassation, ce litige est désormais définitivement clos.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires comprend des subventions perçues, des dons, des droits d'inscriptions et les affiliations à la Fédération Française des Echecs. Les affiliations sont perçues au titre de la période du 1^{er} septembre N au 31 août N+1.

Au 31 décembre 2025, le cut-off réalisé sur les affiliations perçues fait ressortir des produits constatés d'avance à hauteur de 926 154 € et des charges constatées d'avance pour 364 674 €.

Les produits à recevoir ont été estimés quant à eux pour 134 252 € au 31 décembre 2025. Sur ces produits à recevoir, un produit constaté d'avance de 89 501 € et une charge constatée d'avance de 41 937 € ont été constatés afin de respecter le cut-off d'une année sportive sur une année civile.

TABLEAU SUR LES RESSOURCES ASSOCIATIVES

Subvention d'exploitation	Montants
Aide Apprenti	4 500€
Etat	102 000 €
Collectivités territoriales	163 000 €
Partenaires privés	107 903€
Total	377 403€

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel résulte des évènements ou opérations inhabituels, ou distincts de l'activité.

PROVISION INDEMNITE DEPART A LA RETRAITE

Le comité directeur de mars 2022 a voté via le Vote n°11 l'inscription dans les comptes de la provision pour indemnités de départs en retraite en comptabilité à partir de 2022. La méthode de calcul pour la PIDR est la suivante : Méthode prospective (Méthode des unités de crédits projetés) :

Engagement retraite = ((salaire brut annuel * Taux de progression salariale / 12) * Nb de mois acquis au moment du départ + Charges sociales) * (Ancienneté actuelle / Ancienneté future) * Taux de turnover * Taux de mortalité * Taux d'actualisation financière.

Le passif social prend en compte un taux de probabilité, une correction par rapport à l'ancienneté, de mortalité... La valorisation 2024 prend également en compte le rehaussement de l'âge de la retraite à 64 ans qui a été mis en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provision pour indemnité de départ à la retraite	60 940 €	5 488 €	22 506 €	43 922 €
	60 940 €	5 488 €	22 506 €	43 922 €

La reprise de 22 506 € s'explique par la diminution de la provision à la suite du départ à la retraite de Madame Mourgues, compte tenu de ses 33 années d'ancienneté.

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des organes de direction est soumise aux votes des comités directeurs et présentés en AG, conformément aux dispositions statutaires.

Pour l'année 2025, seule une rémunération est présente :

- Rémunération du Président voté par l'Assemblée Générale électorale 2021 et reconduit dans les mêmes termes en 2025. Cette rémunération fait l'objet d'une convention réglementée.

Rémunérations allouées à	Fonctions	2025
Eloi RELANGE	Président	46 140 €
		46 140 €

L'ensemble des frais engagés au titre de leur fonctions sont remboursés sur justificatifs et validation.

La rémunération des autres cadres salariés n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié
Cadres	3
Employé	4
Ouvriers	0
Total	7

HONORAIRES DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prestations	Montant en euros
Honoraires facturés et provisionnés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	7 386 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires facturés au titre de missions ponctuelles	
Honoraires totaux	7 386 €

REGIME FISCAL

La fédération bénéficie d'un régime fiscal particulier appelé « Régime fiscal des associations reconnues d'utilité publique ». Ce régime lui permet de bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices et d'autres impôts annexes.

Les intérêts financiers issus de la rémunération des comptes à terme sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 24%. Les intérêts seront perçus à l'échéance des comptes, une provision de 4.0K€ a été passée pour les comptes à terme encore ouvert, en provision pour anticiper cette prochaine imposition.

La fédération n'ayant plus d'activité commerciale, elle n'est pas soumise à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à la mise en place du nouveau Plan Comptable Général de 2020, la présentation des comptes a sensiblement évolué. La principale incidence concerne l'information portée sur la valorisation des temps passés par les bénévoles au cours de l'exercice.

Le montant estimé est de 255 399 € pour l'exercice 2025. Ce montant se décompose de 62K€ de prestations liées au mécénat de compétence et de 193K€ de personnel bénévole pour un nombre d'heures total de 9 311 heures. Cette présentation n'a aucune incidence sur le résultat de la Fédération Française des Echecs.

Les temps passés ont été valorisés avec les taux horaires suivants :

	2024	2025 Reval. 2.7%
Réunion	€ 19,75	€ 20.14
Gestion de Projet	€ 22.12	€ 22.56
Secrétariat	€ 17.25	€ 17.60
Divers	€ 18,67	€ 19.05

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

La fédération ne dispose aucuns engagements hors bilan.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

- Faits caractéristiques de l'exercice

Progression du nombre de licenciés : Dans la continuité des saisons précédentes, le nombre de licenciés a poursuivi sa croissance lors de la saison 2024-2025, atteignant 81 781 licenciés, soit une hausse de +7,40 % par rapport à la saison 2023-2024 résultant de l'engagement constant des dirigeants, animateurs et bénévoles des 965 clubs affiliés à notre Fédération au 31 août 2025 ;

Revalorisation de la part fédérale des licences A : À compter de la saison 2025-2026, la part fédérale des licences A a été revalorisée de 2 € pour les catégories Jeunes de U08 à U16 et de 1 € pour les catégories Adultes. Cette mesure a été approuvée à l'unanimité par le Comité Directeur lors de sa séance des 8 et 9 mars 2025, puis confirmée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2025 avec 81,12 % des voix ;

Partenariat renforcé avec le Crédit Mutuel : Dans la continuité du partenariat noué en 2022 avec le Crédit Mutuel Enseignant, le Crédit Mutuel contribue à hauteur de 60 000 €/an au financement du secteur scolaire, des équipes de France jeunes et adultes, ainsi que du Championnat de France toutes catégories. Ce partenariat a franchi une nouvelle étape le 7 mai 2025, date à laquelle le Crédit Mutuel a accédé au statut de partenaire majeur de la FFE ;

Obligation de la licence A en compétition "fédérale" : À partir de la saison 2025-2026, la licence A devient obligatoire pour participer aux compétitions fédérales (Coupes, Championnats de France par équipes, Championnats de France individuels), à l'exception du Championnat de France Scolaires (toutes phases confondues) et des phases régionales du Trophée Roza Lallemand. Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le Comité Directeur lors de sa séance des 15 et 16 juin 2025 ;

Contentieux FFE / IMMORTAL GAME : Par ordonnance de référé rendue le 14 octobre 2025, la première vice-présidente du Tribunal judiciaire de Paris a ordonné le respect de la convention de partenariat conclue le 23 juin 2023 entre la FFE et la société IMMORTAL GAME, laquelle prévoyait le versement de 100 000 € sur deux ans, à raison de 25 000 € par semestre. La société a ainsi été condamnée à verser une provision de 50 000 € au titre des échéances des 1er septembre 2024 et 1er mars 2025, demeurées impayées. En exécution de cette décision, deux saisies-attributions ont été pratiquées sur les comptes de la société en novembre 2025 et dénoncées à IMMORTAL GAME le 28 novembre 2025, laissant à cette dernière jusqu'au 29 décembre 2025 pour les contester. Aucune contestation n'ayant été notifiée au 31 décembre 2025, la procédure a suivi son cours ;

Nouvelle convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) : Dans le cadre de l'Olympiade 2025-2028, l'ANS a signé avec la FFE, le 5 décembre 2025, une nouvelle convention pluriannuelle de développement. La dotation annuelle, qui s'élevait à 58 000 €/an sur l'Olympiade 2021-2024, est portée à 92 000 €/an sur l'Olympiade 2025-2028, soit une augmentation de 34 000 €/an. Ces financements supplémentaires contribueront au renforcement des budgets engagés pour la mise en œuvre du Projet Sportif Fédéral (PSF) ainsi qu'une participation pour soutenir le recrutement d'un Emploi Sportif Qualifié (ESQ).

Subvention du Conseil Régional d'Île-de-France pour le programme Class'Echecs : Réunie en novembre 2025, la Commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France a délibéré favorablement, le 16 décembre 2025, en faveur de l'attribution d'une subvention de 120 000 € à la FFE. Ces fonds sont destinés au déploiement du programme Class'Echecs au sein des 474 lycées de la région francilienne, afin de favoriser la pratique régulière du jeu d'échecs en dotant les établissements volontaires d'un kit complet de matériel pédagogique, mis gratuitement à leur disposition.

- Evènements postérieurs à la clôture

Réception des impayés IMMORTAL GAME : À la suite de l'ordonnance du 14 octobre 2025 et des saisies-attributions réalisées en novembre 2025, restées sans contestation, la FFE a effectivement perçue la somme de 50 000 € le 4 février 2026.

Il n'y a pas d'autres évènements postérieurs à la clôture.

ETAT DES IMMOBILISATIONS	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virt de pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	58 211		36 000
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	22 360		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport	3 344		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	108 286		9 474
Emballages récupérables et divers			
Autres immobilisations corporelles			2 990
TOTAL immobilisations corporelles	192 201	-	48 464
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	3 330		
TOTAL immobilisations financières	3 330	-	-
TOTAL GENERAL	195 531	-	48 464

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			94 211	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			22 360	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport			3 344	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			117 760	
Emballages récupérables et divers				
Autres immobilisations corporelles			2 990	
TOTAL immobilisations corporelles	-	-	240 665	-
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			3 330	
TOTAL immobilisations financières	-	-	3 330	-
TOTAL GENERAL	-	-	243 995	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	25 851	28 253		54 104
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	16 842	2 563		19 405
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	883	836		1 719
Matériel de bureau, informatique, mobilier	82 838	12 107		94 945
Autres immobilisations corporelles		642		642
TOTAL	100 563	16 150		116 712
TOTAL GENERAL	126 414	44 403		170 816

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	28 253				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	2 563				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	836				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 751				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	16 150	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	44 403	-	-	-	-

ETAT DES STOCKS

STOCK	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Stock Kits Class Echecs	42 754	-	26 554	16 200
Stock Textile	-	19 586	-	19 586
TOTAL	42 754	19 586	26 554	35 786

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	-	-	-	-
Pour litiges	15 000		15 000	-
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	60 940	5 488	22 506	43 922
TOTAL Provisions	75 940	5 488	37 506	43 922
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	75 940	5 488	37 506	43 922
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		5 488	37 506	
- financières				
- exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			3 330
Autres immobilisations financières	3 330		
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	115 950	115 950	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	1 296	1 296	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	546 404	546 404	
Charges constatées d'avance	413 205	413 205	
TOTAL GENERAL	1 080 185	1 076 855	3 330
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	107 483	107 483		
Personnel et comptes rattachés	19 649	19 649		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 064	38 064		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques	3 819	3 819		
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	5 405	5 405		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	660 133	660 133		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 060 656	1 060 656		
TOTAL GENERAL	1 887 209	1 887 209	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	40 115
Autres créances	
.....Divers -RRR à Obtenir	
.....Divers – Produits à recevoir	431 207
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	18 564
TOTAL	483 886

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 543
Dettes fiscales et sociales	47 460
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	62 906
TOTAL	175 909

FONDS DEDIES

STOCK	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement (*)	31 973	127 500	6 973	152 500
TOTAL	31 973	127 500	6 973	152 500

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Affiliations	364 675
Affiliations estimées	41 938
Assurances	4 289
Autres charges d'exploitation	2303
TOTAL	413 205

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Affiliations	926 155
Affiliations estimées	89 501
Sponsoring	45 000
TOTAL	1 060 656